



## La mouvance syndicale au féminin pluriel\*

*Le Petit Larousse illustré (2000) définit la mouvance comme un « domaine dans lequel quelqu'un ou quelque chose exerce son influence ». Cette définition s'applique bien à l'Intersyndicale des femmes, un regroupement qui, depuis près de trente ans, exerce une influence certaine sur le milieu du travail québécois.*

Lors de sa création, en 1977, l'Intersyndicale des femmes regroupait des représentantes des comités de condition féminine de la CEQ, de la CSN et de la FTQ. À l'aube de son trentième anniversaire, l'Intersyndicale représente aujourd'hui plus de 170 000 travailleuses issues des organisations suivantes : l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération autonome du collégial (FAC), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Au fil des ans, les luttes des femmes ont pris de multiples visages autour d'un principe qui fait toujours l'unanimité, soit le droit des femmes à une réelle égalité. Fidèle à cette orientation, l'Intersyndicale des femmes articule son intervention autour des trois objectifs suivants :

- **DÉVELOPPER** une analyse féministe et des positions communes sur l'ensemble des conditions de vie et de travail des femmes ;
- **ASSURER** la promotion et la défense des droits et des intérêts des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organisations syndicales ;
- **DÉVELOPPER** des solidarités et des alliances entre les comités de condition féminine des organisations syndicales et les groupes autonomes de femmes sur l'ensemble des questions qui concernent les femmes.

L'Intersyndicale des femmes est intervenue sur une grande variété de sujets liés aux droits des femmes. Qu'il s'agisse de réactions sur le vif, de communiqués ou d'analyses fouillées (sous forme de mémoire, de recherche ou de publication), elle a assuré, au fil des ans, une grande visibilité aux revendications féministes.

Les organisations syndicales s'appuient souvent sur les documents que l'Intersyndicale produit ou sur les nombreux mémoires qu'elle dépose. Il faut souligner qu'elle fait circuler largement l'information qu'elle obtient ou l'expertise qu'elle acquiert par ses recherches ou ses analyses. Cette pratique de « libre-échange » entre les groupes est très bénéfique, surtout pour les plus petites organisations, qui peuvent ainsi s'inspirer de ces travaux et en tirer avantage.

Il existe, au sein de l'Intersyndicale, un climat privilégié. On pourrait presque parler d'alliance syndicale féminine. Des liens de solidarité, tissés autour de causes communes, rapprochent les membres et permettent de transcender les divergences qui peuvent surgir entre les organisations syndicales. Les rencontres sont imprégnées d'un grand respect mutuel, qui se manifeste par beaucoup d'écoute et d'ouverture les unes envers les autres.

Depuis sa création, l'Intersyndicale s'est définie comme un lieu de réflexion autour d'une variété de thèmes dont plusieurs ont été porteurs de mobilisation. Certains demeurent mémorables, tels les *États généraux des travailleuses salariées* (1979), le forum *Pour un Québec féminin pluriel* (1992), la *Marche du pain et des roses* (1995) et la *Marche mondiale des femmes* (2000).

Les membres de l'Intersyndicale ont défendu avec succès des causes comme la révision de la Loi sur les normes du travail, qui a conduit à l'ajout d'une définition du harcèlement psychologique, d'une description des obligations de l'employeur ainsi que des recours possibles pour les travailleuses. Il faut préciser que l'Intersyndicale avait pu, au cours des mois et des années, discuter de cette réalité et explorer des voies de solution. Elle avait également fait valoir son point de vue en commission parlementaire indépendamment de celui des organisations qu'elle regroupe. Ce dossier était primordial pour les membres de l'Intersyndicale, car le harcèlement psychologique au travail est une réalité vécue particulièrement par les femmes, tant dans les milieux industriels que dans les milieux institutionnels. Pour en arriver au résultat qu'on connaît, l'Intersyndicale a participé à la publication d'une recherche sur la violence envers les femmes. Elle a même été, au début des années 90, l'une des premières organisations à déposer une étude portant sur la discrimination vécue par les lesbiennes en situation de travail, même si le sujet n'était pas encore abordé par les syndicats.

\* April, Denyse T., responsable de Condition féminine et Comité égalité, FAC, *Factuel*, vol. 19, #1, novembre 2006



Depuis sa création, l'Intersyndicale exerce son influence sur tous les dossiers féministes de l'heure, incluant la conciliation travail-famille et les droits parentaux. Elle a été à l'avant-garde de la mouvance syndicale en interpellant ministres et commissions parlementaires lorsque la conjoncture l'exigeait. Voici quelques-unes de ses interventions :

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>1982</b> Mémoire à la Commission Wallace sur la question du travail à temps partiel.</p> <p><b>1984</b> Participation aux assises régionales et nationales du Conseil du statut de la femme en vue de produire un document pour l'événement <i>Décision 85</i>.</p> <p>Intervention sur le règlement d'application des programmes d'accès à l'égalité.</p> <p>Intervention dans le débat entourant la Loi 37, concernant le pouvoir de négocier les conditions de travail.</p> <p>Interpellation des partis politiques dans le cadre de la campagne électorale.</p> <p><b>1985</b> Mémoire à la Commission parlementaire sur une politique familiale au Québec.</p> <p><b>1986</b> Réplique au rapport de la Commission Champagne-Gilbert pour une politique familiale.</p> <p><b>1987</b> Réaction à l'exclusion, par la ministre de la Condition féminine, des femmes des organisations syndicales de la rencontre annuelle des groupes de femmes.</p> <p><b>1988</b> Intervention contre la prolongation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.</p> <p>Mémoire à la Commission parlementaire sur les services de garde à l'enfance.</p> <p><b>1989</b> Rencontre de 24 groupes de femmes qui se joignent à l'Intersyndicale pour célébrer la Journée internationale des femmes.</p> <p><b>1990</b> Mémoire à la commission parlementaire sur le projet de loi modifiant la <i>Loi sur les normes du travail</i> concernant les congés parentaux.</p> <p><b>1991</b> Publication d'un dépliant sur les modifications apportées aux prestations parentales dans le cadre du régime de l'assurance-chômage.</p> <p><b>1992</b> Mémoire au Comité canadien sur la violence faite aux femmes concernant la violence dans les milieux de travail.</p> <p>Participation au forum national des femmes portant sur la définition d'un projet féministe de société : <i>Pour un Québec féminin pluriel</i>.</p> | <p><b>1993</b> Mémoire présenté à la Commission des droits de la personne sur la discrimination faite aux lesbiennes dans les milieux de travail.</p> <p><b>1995</b> Publication de la recherche : <i>Travailler, mais à quel prix ?</i>, portant sur la violence envers les femmes dans les milieux de travail.</p> <p>Participation à la <i>Marche du pain et des roses</i>.</p> <p><b>1996</b> Participation à une vigile de 24 heures à l'Assemblée nationale dans le suivi de la Marche de 1995.</p> <p><b>1999</b> Publication d'une prise de position : <i>Pour des milieux de travail exempts de violence</i> dans le cadre d'une conférence publique du 6 décembre.</p> <p><b>2000</b> Publication de l'ouvrage : <i>De l'une à l'autre, le fil de l'histoire; récits de vie de femmes syndiquées</i>.</p> <p>Participation à la <i>Marche mondiale des femmes</i>.</p> <p><b>2001</b> Commentaires sur le rapport du comité interministériel du ministère du Travail concernant le harcèlement psychologique au travail.</p> <p><b>2003</b> Production du document : <i>Santé et sécurité au travail; relevé de cas guidant la jurisprudence en matière de violence au travail</i>.</p> <p><b>2004</b> Mémoire : <i>Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> dans le cadre de la consultation sur l'avis du Conseil du statut de la femme.</p> <p>Participation à une étude sur l'homosexualité en milieu de travail.</p> <p>Publication d'un avis intitulé : <i>La condition féminine dans la moulinette de la « réingénierie » de l'État</i>.</p> <p>Communiqué de presse sur la prolongation des heures d'ouverture des commerces de détail.</p> <p><b>2005</b> Mémoire dans le cadre de la réforme du mode de scrutin.</p> <p>Participation à la mobilisation entourant la <i>Charte mondiale des femmes pour l'humanité</i>.</p> <p><b>2007</b> Commentaires sur la <i>Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur le Plan d'action 2007-2010</i>.</p> <p>Signature d'une lettre d'opinion collective sur la représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale.</p> |
|---|--|

Dès le début, l'Intersyndicale s'est penchée sur la préparation des 8 mars en choisissant le thème, en préparant les outils de sensibilisation et en publiant un dépliant de réflexion. À partir de 1995, l'Intersyndicale s'est jointe à la FFQ, à la CSN et à la FTQ pour former le Collectif 8 mars dans un objectif de proposer un thème et des outils communs à tout le mouvement des femmes. Cependant, elle a continué à publier son propre dépliant, dans le but d'adapter le thème aux réalités des travailleuses syndiquées.

Voici les thèmes du 8 mars à partir de 1977 :

- 1977** Solidarité et action
- 1978** Maternité : nous y avons droit sans payer de nos emplois
- 1979** États généraux des travailleuses salariées québécoises
- 1980** Toutes, ensemble
- 1981** S'organiser de plus en plus
- 1982** Les femmes n'ont pas les moyens de reculer
- 1983** On en a soupiré ! Faut changer nos quotidiens
- 1984** De plus en plus fortes
- 1985** Imaginons le pouvoir des femmes
- 1986** On vit pas d'amour et d'eau fraîche
- 1987** On avance, beau temps mauvais temps
- 1988** Notre travail, une valeur à recompter
- 1989** Pouvoir : le syndicalisme à l'heure des femmes
- 1990** Les 50 heures du féminisme
- 1991** La pauvreté des femmes : un vol organisé
- 1992** Un Québec féminin pluriel
- 1993** Se reconnaître, se regrouper
- 1994** Des choix politiques : des attaques au travail des femmes
- 1995** Du pain et des roses
- 1996** La solidarité, ça marche
- 1997** Coude à coude, sans relâche
- 1998** Revoir notre monde
- 1999** 2000 bonnes raisons de marcher
- 2000** 2000 bonnes raisons de marcher... pour que ça change
- 2001** Plus que jamais, fortes et déterminées
- 2002** Contre les violences faites aux femmes : la paix en toute complicité
- 2003** Femmes solidaires, monde égalitaire
- 2004** La riposte des femmes : ensemble tout est possible
- 2005** Femmes d'ici et d'ailleurs, changeons le monde !
- 2006** Pour une réelle égalité, toujours engagées
- 2007** Toute l'égalité, l'égalité pour toutes : mission inachevée

Participer à l'Intersyndicale est d'une grande richesse, pour une responsable de condition féminine qui profite des recherches et des formations offertes lors des réunions. En obtenant le pouls des autres organisations, sur la résolution de certains problèmes, chacune peut « se faire une tête » et cheminer plus sûrement.

En terminant, il faut rappeler que les membres de l'Intersyndicale laissent à leurs directions syndicales toute la gouvernance politique. En fait, chaque année, les responsables politiques des organisations membres sont invitées à une rencontre qui a pour but de faire le point sur les dossiers en cours et d'établir les priorités pour l'année qui vient.

L'Intersyndicale des femmes a été et demeure toujours, pour ses groupes membres, un lieu de réflexion et de mobilisation féministe. Ensemble, depuis trente ans, nous parlons d'une voix forte et déterminée au nom des droits des femmes et des travailleuses.

Références :

*Réginald Harvey, « Le syndicalisme conjugué au féminin », Le Devoir, 8 mars 2003.*

